

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Martel

<https://www.cadre21.org/membres/266a64b896646ebc02bcceff>

Date d'obtention : 2024-10-24 20:07:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Agir rapidement et avec rigueur au niveau du processus sexto. Rassurer l'auteur du signalement et la victime, les soutenir tout au long du processus.

Parler avec l'auteur du signalement, la victime, les jeunes impliqués et remplir la grille d'évaluation Sexto, évaluation de l'incident (sans jugement ton calme et réconfortant) Parler de l'importance de respecter la vie privée de la victime aux jeunes impliqués ou témoins et de l'importance de ne pas parler de cet incident à d'autres jeunes par respect de l'intégrité, éviter la propagation sur les réseaux, les impacts...

Avec l'investigateur comprendre l'intention de son geste, faire le processus sexto et protéger les sources. Il est important de confisqué l'appareil ou il y a de la pornographie juvénile et contacter le service de police.

Voir si le geste est impulsif ou malveillant et faire les interventions en lien avec le protocole sexto. Agir en partenariat selon la méthode d'intervention recommandé par la trousse sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rassurer la victime et les autres, ne pas juger ni banaliser la situation et soutenir tout au long du processus. Faire comprendre l'importance de respecter la vie privée de la victime. Il est important en tout temps de suivre les étapes de la trousse sexto et d'agir rapidement avec tout les personnes impliqués de près ou de loin dans la situation. Ceci permet de réduire les impacts négatifs sur la victime. Il est important de jouer notre rôle en partenariat avec les policiers et de ceux-ci avec le DPC.

Il est important de confisqué le cellulaire ayant de la pornographie juvénile.

NE JAMAIS REGARDÉ LES PHOTOS pour préserver le lien professionnel et respecter l'intégrité de la victime et des personnes impliqués dans la situation.

Si nous constatons que l'investigateur a agit avec malveillance après nos démarches d'intervention, nous référons rapidement au service policier et ne posons aucune question.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque la situation est complètement en dehors de l'école même s'il implique un élève de notre école la situation se passe avec un adulte ou un inconnu et n'est pas connu ni sur les réseaux ou de d'autres élève de les rediriger vers le service de police de façon bienveillante et rassurante afin de bien départager le rôle de l'école et celui des policiers. Ne pas prendre des responsabilités qui ne nous reviennent pas. Ceci est aussi applicable lorsque la demande vient d'un policier qui demanderait de faire enquête avec le protocole sexto sur une situation qui serait déjà dans le domaine ou dans les responsabilités des policiers. Expliquer de façon poli que nous ne sommes pas mandataire du service de police.